

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 février 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

09/02/040 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

Ajout : 4.2 Réfection du pont Galipeault – amélioration de la configuration des voies de circulation

ADOPTÉE

09/02/041 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

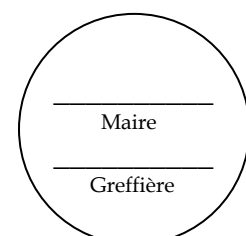
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2009.

ADOPTÉE

09/02/042 PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTIONS (2009-01-13 ET 2009-01-20) – DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose les procès-verbaux de corrections de la séance extraordinaire du 13 janvier 2009 et de la séance ordinaire du 20 janvier 2009.



09/02/043 COMITÉ DE TOPONYMIE - FORMATION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE FORMER un comité de toponymie ayant pour mandat de traiter toutes les demandes visant à nommer une rue, un parc, un bâtiment, une salle ou autre et de soumettre un dossier détaillé avec des recommandations au conseil.

QUE ce comité soit formé de 4 membres dont un représentant le conseil municipal, un représentant les gestionnaires de la Ville, un représentant les citoyens et un représentant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE**09/02/044 COMITÉ DE TOPONYMIE – NOMINATION DES MEMBRES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

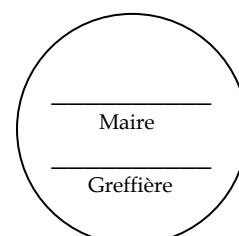
DE MANDATER les personnes suivantes pour siéger sur le comité de toponymie:

	NOMS et Prénoms
Représentant le conseil municipal	PINSONNEAULT, René
Représentant les gestionnaires de la Ville	LEDUC, Michel
Représentant les citoyens	ÉMARD, Nicole
Représentant le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)	BERTHELOT, Pascal

QUE le mandat soit d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉE**09/02/045 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ SUR DIFFÉRENTS COMITÉS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. Le Cavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER les membres du conseil suivants pour représenter la municipalité sur les différents comités, tels que ci-après énumérés :

COMITÉS	REPRÉSENTANTS	Substitut
C.I.T. / A.M.T.	RAINVILLE, Marcel	PINSONNEAULT, René
C.C.U.	Le CAVALIER, Michelle	
LOISIRS / MAISON DES JEUNES	LEBLANC, Daniel PINSONNEAULT, René	
FONDS DE PENSION	RAINVILLE, Marcel	
H.L.M.	Le CAVALIER, Michelle LEGAULT, André RAINVILLE, Marcel	
TRANSPORT-SOLEIL INC.	Le CAVALIER, Michelle	PINSONNEAULT, René
COMITÉ INTERMUNICIPAL D'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE	LEGAULT, André Le CAVALIER, Michelle	
R.H. / RELATIONS DE TRAVAIL	RAINVILLE, Marcel PINSONNEAULT, René	
TOPONYMIE	PINSONNEAULT, René	

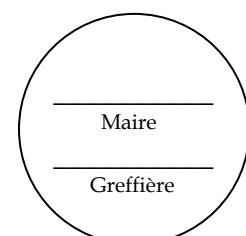
ADOPTÉE

**09/02/046 MANDAT À DUNTON RAINVILLE SUITE AU DÉFAUT
D'OBTEMPÉRER À UN ACQUIESCEMENT PARTIEL À JUGEMENT**

CONSIDÉRANT l'acquiescement partiel à jugement de la cour supérieure daté du 29 mars 2007 dans le dossier n° 760-17-001043-051 – VILLE DE L'ÎLE-PERROT demanderesse c. YEHUDA SERUR et ESTHER CHOUAI défendeurs;

CONSIDÉRANT les différentes ordonnances pour l'exécution de travaux, de réparation et d'aménagement de l'immeuble sis au 384, Grand boulevard;

CONSIDÉRANT les multiples avis ayant été transmis au propriétaire relativement aux contraventions à la réglementation en vigueur, ainsi qu'à l'ordonnance du 29 mars 2007 à l'effet que des véhicules hors d'état de fonctionnement et des véhicules récréatifs étaient toujours présents sur son immeuble;



CONSIDÉRANT l'avis au propriétaire daté du 8 janvier 2009 l'informant qu'à moins de remédier à la situation la Ville procédera à l'enlèvement de tous les véhicules hors d'état de fonctionnement ainsi que des véhicules récréatifs se trouvant sur l'immeuble sis au 384, Grand boulevard, et ce, à ces frais;

CONSIDÉRANT le défaut du propriétaire de donner suite à l'avis.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot mandate la firme d'avocats « Dunton Rainville » pour procéder à l'exécution du jugement et voir à ce qu'il soit procédé à l'enlèvement de tous les véhicules hors d'état de fonctionnement ainsi que des véhicules récréatifs se trouvant sur l'immeuble sis au 384, Grand boulevard.

ADOPTÉE

09/02/047 RÉFECTION DU PONT GALIPEAULT - AMÉLIORATION DES VOIES DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT l'important projet de reconstruction du pont Galipeault qui se terminera à la fin de l'année 2009;

CONSIDÉRANT l'excellente gestion réalisée par le direction territoriale de l'Île de Montréal du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est porté à l'attention du conseil municipal une situation de congestion routière qui se produit sur l'Autoroute du Souvenir, en direction ouest, généralement à l'heure de pointe les soirs de fins de semaines, le samedi ou le dimanche;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de faciliter, pour sa population, les mouvements de véhicules automobiles à l'entrée et à la sortie de L'Île.

IL EST

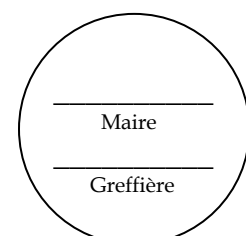
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de reconfigurer le nombre de voies disponibles aux heures de pointes des soirs de fins de semaines, à titre de projet pilote, et ce, afin de déterminer la configuration optimale évitant au maximum la congestion automobile sur l'Autoroute du Souvenir.

ADOPTÉE

09/02/048 ADJOINTE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE - EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-DG-04.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE l'embauche de madame Isabelle Lefebvre en tant qu'adjointe administrative soit entériné par le conseil et ce rétroactivement au 26 janvier 2009.

QUE cet embauche soit temporaire pour une période n'excédant pas 20 semaines et ce, selon les besoins de la Ville.

QUE la Ville se réserve le droit de mettre fin au lien d'emploi en tout temps durant cette période.

QUE son salaire soit établi à 23,86\$/heure sur une base hebdomadaire de 35 heures.

ADOPTÉE

09/02/049 AGENT DE BUREAU - CONFIRMATION DU STATUT DE SALARIÉE RÉGULIÈRE DE MADAME MARIE-ODILE LEGARÉ BLANCHETTE

CONSIDÉRANT que madame Legaré Blanchette a complété sa période d'essai de 6 mois.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-LO-03.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de salariée régulière de madame Marie-Odile Legaré Blanchette au poste d'agent de bureau au service récréatif, le tout conformément aux termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service section locale 800, actuellement en vigueur.

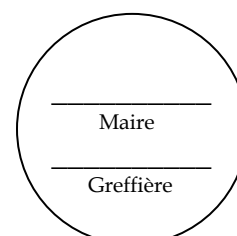
ADOPTÉE

09/02/050 COORDONNATRICE À LA PISCINE - EMBAUCHE DE MADAME MICHÈLE MAJOR

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-LO-04.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'EMBAUCHER madame Michèle Major, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice à la piscine avec le statut de salariée étudiante, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche sera du 1^{er} février 2009 au 31 mai 2009 à temps partiel et du 1^{er} juin 2009 au 31 août 2009 à temps plein.

ADOPTÉE

09/02/051 COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR - EMBAUCHE DE MADAME ÉLIZABETH BEAULNE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-LO-05.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Élizabéth Beaulne, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant que coordonnatrice au camp de jour avec le statut de salariée étudiante, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE sa période d'embauche sera du 1^{er} février 2009 au 31 mai 2009 à temps partiel et du 1^{er} juin 2009 au 31 août 2009 à temps plein.

ADOPTÉE

09/02/052 AGENT DE BUREAU - EMBAUCHE DE MADAME CHANTAL THIBODEAU

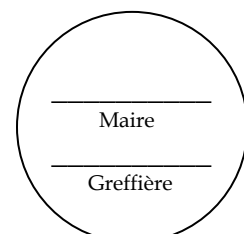
CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière dans son rapport daté du 19 janvier 2009 et portant le numéro 09-TR-04.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER, rétroactivement au 2 février 2009, madame Chantal Thibodeau, domiciliée à Vaudreuil-Dorion, en tant qu'agent de bureau avec le statut de salariée temporaire, le tout conformément à l'article 5.06 de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



09/02/053 ANIMATEURS POUR LA FÊTE DES NEIGES - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-LO-06.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes en tant qu'animateurs pour la fête des neiges du 7 février 2009 :

Justine Lavigne
Karine Asselin
Annie-Pier Dunn
Marc-André Coull
Carol-Anne Dupré

QUE la rémunération soit celle prévue pour les moniteurs de terrains de jeux à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/02/054 ANIMATEURS POUR L'ACTIVITÉ SPORTS PLUS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-LO-07.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

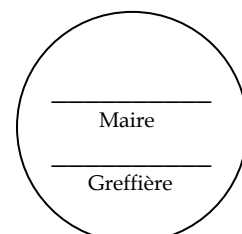
D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes en tant qu'animateurs pour l'activité Sports Plus :

Marissa Burns, domiciliée à L'Île-Perrot
Marc-Antoine Pilon, domicilié à L'Île-Perrot

QUE la rémunération soit celle prévue pour les moniteurs de terrains de jeux à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

QUE leur période d'embauche sera du 1^{er} février 2009 au 21 mars 2009 à raison de 3 heures/semaine durant 7 semaines.

ADOPTÉE



09/02/055 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 janvier 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 275 953.12\$.

ADOPTÉE

**09/02/056 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 601
INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 1 037 000\$ POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE ADJACENTE
À L'HÔTEL DE VILLE. »**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 601 et pour un montant maximal de 1 037 000\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

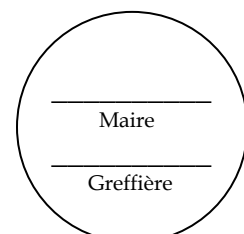
ADOPTÉE

**09/02/057 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 539-1 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 539 SUR LE
TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 539-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 539 sur le traitement des membres du conseil municipal »

**09/02/058 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-7 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 580 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO
1 575 919 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 »**

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 580-7 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 580 afin d'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 919 compris dans la zone C-27 »



09/02/059 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-7 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 919 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 580-7, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-7 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- D'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 919 compris dans la zone C-27;
- De remplacer la codification de l'usage 6397 (Service de location d'automobiles et de camions) par les codifications 6353 (Service de location d'automobiles et mini-fourgonnettes) et 6355 (Service de location de camions);
- De modifier la grille des usages et normes C-18 pour permettre un usage spécifiquement autorisé sur le lot 1 575 919.

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h le mardi 3 mars 2009.

QUE des copies du premier projet de règlement numéro 580-7 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/02/060 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-6 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE PERMETTRE DANS LA ZONE H-70 LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN MAXIMUM DE 10 LOGEMENTS SUR 2 ÉTAGES EN CONTIGUS »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 580-6, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

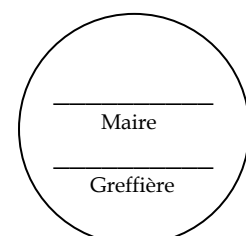
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-6 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de permettre dans la zone H-70 la construction d'un immeuble comportant un maximum de 10 logements sur 2 étages en contigus.



QUE des copies du second projet de règlement numéro 580-6 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/02/061 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07/10/283

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ABROGER la résolution numéro 07/10/283 intitulée : Avis de motion – règlement numéro 539-1 intitulé : « Règlement amendant le règlement numéro 539 sur le traitement des membres du conseil municipal. »

ADOPTÉE

09/02/062 REFUS D'ACQUIESCER À UNE DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE DÉPOSÉE POUR LE 51, RUE LUCIEN-MANNING (GARAGE DIESEL BILDIE)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER la demande d'amendement au zonage pour le 51, rue Lucien-Manning (garage Diesel Bildie) à l'effet d'inclure dans la zone C-19, l'usage de mécanique de véhicules lourds.

ADOPTÉE

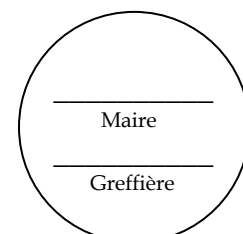
09/02/063 P.I.I.A. – ZONE H-53 (LES VERSANTS DE LA FORÊT) – AJOUT DE MODÈLES

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 29 janvier 2001 par sa résolution numéro 01/01/022 pour le projet « Les Versants de la Forêt » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/115, 06/03/064, 06/05/153, 06/06/195, 06/07/246, 06/09/312, 06/11/393, 07/02/050, 07/03/080, 07/05/137, 07/05/138, 07/12/379, 07/12/380, 08/05/184, 08/08/293, 08/09/340, 08/10/388, 08/10/394 et 08/12/431;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Habitations d'Aujourd'hui » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;



CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout des modèles suivants :

- 3820 Dessin Drummond avec garage simple
- 3820 Dessin Drummond avec garage double

ADOPTÉE

09/02/064 P.I.I.A. - ZONE C-35 (PÉTRO-CANADA) - TOITURE ET ENSEIGNES

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 septembre 2008 par sa résolution numéro 08/09/342 pour la zone C-35, projet « Pétro-Canada »

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Pétro-Canada » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

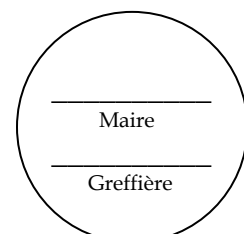
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 3 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER la demande de modification du P.I.I.A. pour le projet 17 293 (Pétro-Canada), à savoir :

1. enseignes latérale et en façade du bâtiment (Tim Horton), le tout selon les plans numéros 0012083m2 2/2, daté du 18 décembre 2008 et préparé par Enseignes Transworld et du plan PL08-238 (p.2), daté du 19 septembre 2008 et préparé par Enseigne Leco;
2. enseignes directionnelles, le tout selon le plan numéro PL08-238 (p.4), daté du 19 septembre 2008 et préparé par Enseigne Leco;



3. matériau de revêtement de la toiture : d'accepter de changer le matériau de revêtement de la toiture du bâtiment pour du bardeau d'asphalte au lieu d'un revêtement métallique architectural, le tout selon le plan préparé par Sauvé Poirier, architectes, intitulé : Proposition – Nouveau bâtiment commercial.

ADOPTÉE

09/02/065 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - CÂBLAGE INFORMATIQUE ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 28 janvier 2009 et portant le numéro 09-TR-05.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER les travaux de câblage informatique et d'aménagement de la salle des serveurs dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville pour un coût de 20 528\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 144,80\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/02/066 ADJUDICATION DE CONTRAT - VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation.

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions en date du 27 janvier 2009 et l'analyse de celles-ci.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 29 janvier 2009 et portant le numéro 09-ST-01.

IL EST

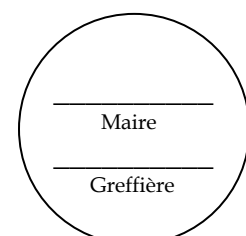
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de vêtements de travail à l'entreprise Hérard et Fils Nettoyeurs Inc., sise au 100, boulevard Don-Quichotte, Suite 2, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6L7, au coût de 23 379,45\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 20 janvier 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 25 220,58\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

ADOPTÉE



09/02/067 COMITÉ DE SÉLECTION - GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrat de services professionnels en gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du traitement de l'eau potable.

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par le directeur général.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, messieurs André Morin, directeur général et Michel Laroche, technicien en génie, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière, pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 20 h 02.

09/02/068 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 02.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

